



LE 15 MARS 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 15 mars 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4769-150310 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis février 2010

. Rapport budgétaire février 2010

4770-150310 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MARS 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4771-150310 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1000336 à 1000384
Numéro 1000385

95 431,55 \$
3 436,49 \$

4772-150310 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1128**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1128 intitulé : « *Règlement abrogeant le règlement no 912 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Beaupré.* »

4773-150310 **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que le calendrier a été adopté par la résolution #4644-071209 le 7 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier ledit calendrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE la résolution #4644-071209 adoptée le 7 décembre 2009 soit abrogée;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, lesquelles se tiendront à 20 h les jours suivants :

- mardi le 6 avril
- lundi le 7 juin
- lundi le 16 août
- lundi le 4 octobre
- lundi le 6 décembre
- lundi le 3 mai
- lundi le 5 juillet
- lundi le 13 septembre
- lundi le 1er novembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront au Centre communautaire situé au 3, rue Fatima à 20 h.

4774-150310 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE POUR LA RÉFECTION DES RUES BEAUREGARD, CÔTÉ, ROYALE, PRÉVOST**

Considérant que la Ville de Beaupré désire aller en appel d'offres pour obtenir des services professionnels en ingénierie;

Considérant, qu'à cet effet, le Conseil municipal doit désigner les membres du Comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour l'appel d'offres concernant les services professionnels en ingénierie :

- M. Roch Lemieux, Directeur général de la Ville de Beaupré
- M. Richard Lampron, Directeur des Travaux publics et de l'hygiène du milieu
- M. Serge Dufour, ingénieur

4775-150310 **MANDAT À GRAVEL, BERNIER, VAILLANCOURT, AVOCATS**

Attendu que la compagnie AbitibiBowater doit à la Ville plus de 600 000 \$ en taxes impayées;

Attendu que la Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1122 intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeubles »;

Attendu que la compagnie AbitibiBowater s'apprête à vendre ses installations sises sur le territoire de la Ville de Beaupré;

Attendu que toutes les démarches pour connaître l'identité du nouvel acquéreur sont demeurées sans réponse;

Attendu que l'information disponible indique que les terrains d'AbitibiBowater devront faire l'objet d'une décontamination des sols pour respecter la réglementation environnementale;

Attendu l'intérêt suscité par des promoteurs industriels pour s'installer à Beaupré dans des créneaux différents que ceux exploités par AbitibiBowater;

Attendu l'intérêt de la Ville de Beaupré de se positionner pour permettre une utilisation industrielle optimale du site;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Marc-André Gravel de la firme « Gravel, Bernier, Vaillancourt » pour défendre les intérêts de la Ville de Beaupré dans le processus de vente de l'usine AbitibiBowater.

4776-150310 **CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS SAISON 2010**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de contribuer financièrement au traitement des insectes piqueurs avec la firme Desfor Bio Services dont le coût est de 26 500 \$ plus taxes. La portion payable par la Ville sera de 5 000,00 \$ incluant les taxes.

4777-150310 **GOLF – FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE**

. Tournoi de golf 4 juin 2010

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 4 juin 2010, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP) et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

4778-150310 **FESTIVAL ARTS ET REFLETS**

. Campagne de financement

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de verser la somme de

250,00 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du Festival Arts et Reflets qui se tiendra du 13 au 15 août 2010.

4779-150310 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1123-1**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement no 1123-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage et portant le numéro 967 pour :*

- *Permettre dans la zone 46-H les usages habitations unifamiliales isolées (Ha1), jumelées (Ha2), en rangées (Ha3) et les habitations bifamiliales isolées (Hb1) et jumelées (Hb2);*
- *Déterminer les normes de lotissement pour les bâtiments jumelés et en rangés;*
- *Modifier les normes de lotissement pour les bâtiments isolés. »*

4780-150310 **SIGNALISATION – HABITATIONS BOIVIN**

Attendu que M. Jocelyn Boivin a déposé une demande pour améliorer la signalisation de détour donnant accès au développement résidentiel « La Seigneurie de Beaupré » et pour ajouter deux enseignes 5 pieds par 10 pieds indiquant "Développement résidentiel" où l'une pourrait être installée sur le terre-plein à l'intersection de la route 138 et la rue de la Seigneurie et l'autre à l'intersection des rues des Montagnards et de la Falaise;

Attendu que la signalisation de détour est indiquée, actuellement, sur des panneaux de 60 centimètres (24 pouces) par 60 centimètres (24 pouces) et qu'elle n'est pas visible ni lisible;

Attendu que les membres du comité sont d'avis qu'il y aurait lieu d'augmenter la superficie des panneaux de signalisation de détour menant au secteur résidentiel « La Seigneurie de Beaupré » étant donné que la côte de la Falaise est fermée à la circulation, d'améliorer leur visibilité et lisibilité, d'indiquer une distance en kilomètre sur l'un des panneaux et de déplacer l'autre panneau plus près de la rue des Montagnards à l'intersection de la rue des Montagnards et du chemin d'accès temporaire et qu'il soit lisible des deux côtés;

Attendu que les membres du comité sont d'avis qu'il pourrait être possible de remplacer le panneau indiquant le développement résidentiel « Domaine de l'Érablière » sur l'enseigne déjà existante située sur le terre-plein de la route 138 et la rue de la Seigneurie par un panneau indiquant « Développement résidentiel » avec une flèche sous l'écriture à l'image de ce qui a été installée sur le boulevard du Beau-Pré et ce, aux frais du requérant;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que l'ajout d'un nouveau panneau indiquant le développement « La Seigneurie de Beaupré » à l'intersection de la rue des Montagnards et le chemin d'accès temporaire n'est pas pertinent étant donné qu'il y a déjà une signalisation de détour qui pourrait, en plus, être améliorée, que c'est une rue secondaire et qu'à cet égard il n'y a pas lieu de créer un précédent;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter les actions suivantes, le tout suivant la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme :

- 1- Augmenter la superficie des panneaux de signalisation de détour menant au secteur résidentiel « La Seigneurie de Beaupré » selon les dimensions suivantes : une largeur de 90 centimètres (36 pouces) par une hauteur de 120 centimètres (48 pouces);
- 2- Améliorer la visibilité des panneaux de détour avec la fabrication de panneaux ayant un fond bleu, couleur de la ville et une écriture blanche réfléchissante comprenant le nom des rues, une flèche et une indication de kilométrage;
- 3- Installer ce panneau de détour à proximité de celui indiquant l'hôpital à l'intersection des rues des Montagnards et de la Seigneurie;
- 4- Installer un panneau de détour recto-verso le plus près possible de la rue des Montagnards, à l'intersection de cette dernière et du chemin d'accès;
- 5- Remplacer le panneau indiquant le développement résidentiel « Domaine de l'Érablière » sur l'enseigne déjà existante située sur le terre-plein de la route 138 et la rue de la Seigneurie par un panneau indiquant « Développement résidentiel » avec une flèche sous l'écriture tels que ceux installés sur le boulevard du Beau-Pré et ce, aux frais du requérant. Ce panneau devra être approuvé par le conseil municipal suite à une recommandation du CCU.

4781-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 – 7 RUE DU GROS-VALLON**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale qui aura comme numéro civique le 7, rue du Gros-Vallon dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti des phases I, II et III;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4782-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 – 11 RUE DU GROS-VALLON**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale qui aura comme numéro civique le 11, rue du Gros-Vallon dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti des phases I, II et III;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4783-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 – 8 RUE DU GROS-VALLON**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale qui aura comme numéro civique le 8, rue du Gros-Vallon dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti des phases I, II et III;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4784-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 – 24-28 RUE DU GROS-VALLON**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales contiguës qui auront comme numéros civiques le 24 et le 28, rue du Gros-Vallon dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti des phases I, II et III;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4785-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 – 40-44 RUE DU GROS-VALLON**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales contiguës qui auront comme numéros civiques le 40 et le 44, rue du Gros-Vallon dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti des phases I, II et III;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4786-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 – 68-72 RUE DU GROS-VALLON**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales contiguës qui auront comme numéros civiques le 68 et le 72, rue du Gros-Vallon dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti des phases I, II et III;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4787-150310 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE (CORRIVEAU-GAGNON)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une

demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4788-150310 **FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III - OUVERTURE DE RUES (LOTS 4 512 331, 4 512 334, 4 512 335 ET 4 512 337)**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture des rues;

Considérant que les assiettes de rues ont été cédées à la Ville par contrat notarié;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a donné le 29 juin 2009 et le 9 mars 2010 des avis favorables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Pierre Carignan et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 4 512 331 du cadastre du Québec et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Claude Vincent, minute 6880, en date du 13 octobre 2009;
- b) que la rue portera le nom de : **rue de la Pionnière**;
- c) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 4 512 333 du cadastre du Québec et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Claude Vincent, minute 6880, en date du 13 octobre 2009;
- d) que la rue portera le nom de : **rue de la Super S**;
- e) l'ouverture de la rue portant les numéros de lots 4 512 335 et 4 512 337 du cadastre du Québec et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Claude Vincent, minute 6880, en date du 13 octobre 2009;
- f) que la rue portera le nom de : **rue du Gros-Vallon**.

4789-150310 **EMBAUCHE PERSONNEL COURS DE NATATION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

	<u>Avant 1^{er} mai</u>	<u>Après 1^{er} mai</u>
Laurence Paquet, monitrice en chef :	14,75 \$/hr	15,25 \$/hr
Andréa Labonté, monitrice :	13,50 \$/hr	14,00 \$/hr
Marc-Olivier-Dupont-Vézina, sauveteur :	13,75 \$/hr	14,25 \$/hr
Julie Blouin, formatrice	15,50 \$/hr	16,00 \$/hr

4790-150310 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2010**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que M. Gilles Carrier soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec.

4791-150310 **DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que M. Gilles Carrier soit autorisé à formuler une demande de permis d'alcool pour la fête nationale.

4792-150310 **NETTOYAGE ET BALAYAGE DES RUES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'octroyer le contrat de nettoyage et balayage des rues incluant le stationnement du HLM à « Pavage Rolland Fortier » au montant de 17 500,00 \$ plus les taxes applicables.

4793-150310 **APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LE PAVAGE DE RUES FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III, PIGNONS-SUR-MONT ET VILLA MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres publiques pour le pavage de rues des développements : Faubourg de la Crête Phase III, Pignons-sur-Mont et Villa Mont Ste-Anne.

4794-150310 **APPEL D'OFFRES BORDURES DE RUES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour la pose de bordures pour les développements suivants : Faubourg de la Crête Phase III, Pignons-sur-Mont et Villa Mont Ste-Anne;
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Laval Construction
 - BMQ
 - Jean Leclerc Excavation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Déboisement des arbres dans le secteur de Villa Mont Ste-Anne le long de la rue des Outardes

4795-150310 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 45.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe